

✓ **Informations relatives aux échantillons :**

3 bouteilles vin rouge

Date réception : 27/07/2012

Référence client :

Mode de prélèvement : A la responsabilité du demandeur.

Etat : Rien à signaler

Transmis par : idem

Echantillons prélevés, identifiés et transmis sous l'entière responsabilité du client.



DOSAGE DES RESIDUS DE PESTICIDES

✓ **Méthode(s) d'essai :** PES214, QuEChERS/TD/GC-MS et QuEChERS /LC/ESI-MSMS.

Conditions de prélèvement définies en accord avec le laboratoire.

✓ **Résultats :**

- **RESIDUS :**

Référence Excell : 2012-07-124-01

Référence Client : Le Clos des Fées - AOC Côtes du Roussillon - 2010

Pesticides détectés :	Concentration (mg/kg)	LQ	1 %	LMR
	Aucun résidus détecté			

Référence Excell : 2012-07-124-02

Référence Client : Domaine du Clos des Fées - AOC Côtes du Roussillon - 2009

Pesticides détectés :	Concentration (mg/kg)	LQ	1 %	LMR
Diméthomorphe	< 0,01	0,01	20	3 mg/kg

Référence Excell : 2012-07-124-03

Référence Client : Les Sorcières du Clos des Fées - AOC Côtes du Roussillon - 2011

Pesticides détectés :	Concentration (mg/kg)	LQ	I %	LMR
	Aucun résidus détecté			

La liste complète des pesticides analysés figure en annexe 1.

* analyses accréditées COFRAC
Non détecté < Limite de détection
LQ : Limite de quantification
I % : incertitude
LMR : Limite maximale de résidus

LMR raisins de cuve fixées par le règlement (CE) n°396/2005, entré en pleine application le 1^{er} septembre 2008. Pour toutes les denrées produites avant le 1^{er} septembre 2008, application des LMR raisins de cuve fixées par le texte réglementaire AF920805. MRLs updated on 06/07/2012.

Pour certaines molécules, il existe des métabolites non analysés.

Fait à Mérignac le 17 septembre 2012

Responsable des essais : S. Boutou



*Les résultats ne sont reproductibles que sous certaines conditions d'essais. Ils ne concernent que les échantillons soumis à l'essai. L'accréditation COFRAC atteste uniquement de la compétence du laboratoire pour les essais couverts par l'accréditation, qui sont identifiés par le symbole *. Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA et d'ILAC de reconnaissance de l'équivalence des rapports d'essais. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de fac-similé intégral. Il comporte 2 page(s). Sans notification de votre part, les échantillons seront gardés 3 jours puis ils seront éliminés*